

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 7 (1899)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Le Doyen Muret  
**Autor:** Maillefer, P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-9004>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en certain cas un mutuel appui, mais ne doivent jamais être identifiés en aucune façon. *L'Eglise libre dans l'Etat libre*: quand cette formule passera du domaine de la théorie à celui des faits, l'ère des persécutions aura cessé et le retour du *Kulturkampf* ne sera plus à craindre.

Ch. DE RÆMY, abbé.

---

## LE DOYEN MURET

(Suite.)

### II. ETAT DE LA POPULATION DANS LE PAYS DE VAUD

La statistique officielle dans les Etats modernes date à peine de la fin du siècle passé. On cite généralement la Suède comme ayant la première tenté un essai de dénombrement de sa population, en 1756<sup>1</sup>. En général on ne comprenait pas l'utilité de ces recherches et on les considérait, ou tout au moins la publication de leurs résultats, comme dangereuse pour l'ordre public. Cependant, vers le milieu du siècle passé, l'opinion vraie ou fausse que la Suisse se dépeuplait se répandit dans le public. Le gouvernement de Berne en conçut quelques craintes et, en 1764, il ordonnait une enquête officielle sur l'état de la population dans le pays. Ce travail fut confié aux pasteurs. Ceux-ci furent chargés d'établir un recensement de leurs paroissiens et de répondre à un questionnaire très précis. Les questions portaient sur le nombre des pauvres, sur les établissements charitables destinés à soulager la misère, sur le caractère des habitants, leurs qualités, leurs défauts et leurs aptitudes, sur l'état de l'agriculture, sur les industries établies ou à créer, sur l'instruction populaire, sur les réformes possibles. Les résultats

<sup>1</sup> Sur l'ordre de Frédéric II, roi de Prusse, on procéda dans sa principauté de Neuchâtel et Valangin, en 1752, à un recensement de la population et dès lors le dénombrement a eu lieu chaque année jusqu'à nos jours.

statistiques pour le pays de Vaud sont consignés dans des registres déposés aux archives cantonales vaudoises. Les résultats de l'enquête sur la situation matérielle et morale du peuple sont consignés dans deux grands volumes dont la copie se trouve à la Bibliothèque cantonale de Lausanne. Ils constituent un des documents les plus précieux pour l'histoire de la civilisation dans notre pays<sup>1</sup>.

C'est à la même époque et même un peu avant que la Société économique mettait au concours une étude sur l'état de la population. On peut croire que l'initiative prise par la Société ne fut pas sans influence sur la décision du gouvernement bernois. Dans tous les cas, le travail de Muret fut antérieur au recensement officiel.

Muret n'avait aucun document sous la main. Il se renseigna par lui-même et par l'intermédiaire des pasteurs ses collègues, qui lui fournirent des extraits des registres de baptême et des registres mortuaires. Les premiers, assez complets pour le dernier siècle, le sont infiniment moins à mesure qu'on remonte le cours des âges. Les registres mortuaires, qui en sont le complément nécessaire, ne remontaient guère qu'à une cinquantaine d'année en arrière. Encore étaient-ils très imparfaits. Cependant, à l'aide de ces renseignements et des registres de 46 paroisses, Muret établit l'état à peu près exact de la population du canton de Vaud vers 1760 et tira des inductions savantes sur la population aux époques antérieures.

Muret divise la période qu'il a étudiée en trois époques de 70 ans chacune :

I<sup>re</sup>      avant 1620

II<sup>e</sup> de 1621 à 1690

III<sup>e</sup> de 1691 à 1760

En se basant sur le nombre des baptêmes, qui, dans

<sup>1</sup> Voir la *Revue historique vaudoise*, 1893.

17 paroisses dont on a pu consulter les registres pour les trois périodes, se monte à :

I<sup>re</sup> 49,860 — II<sup>e</sup> 45,005 — III<sup>e</sup> 43,910,

Muret conclut à une dépopulation progressive.

La première période était pour Muret la plus peuplée.

Dans la seconde, certaines contrées ont gagné, les pays de plaine en particulier. On compte dans la seconde période 94,874 baptêmes et dans la troisième, 97,607 baptêmes, ce qui fait en 70 ans 2733 d'augmentation ; cette augmentation est due aux baptêmes de la colonie française qui ont considérablement dépassé ce chiffre, de sorte que la troisième période est réellement plus faible que les précédentes et particulièrement que la première période.

Et cependant les pestes qui ravageaient autrefois le pays n'existent plus. La vie moyenne est plus longue en général que partout ailleurs<sup>1</sup>. La mortalité, chez les enfants en particulier, est beaucoup plus faible.

En comparant l'excédent annuel des morts sur les naissances, on trouve que la population du pays doublerait dans l'espace de 120 ans, s'il se trouvait dans des conditions normales.

A quoi donc est due cette dépopulation ? Muret la met tout entière sur le compte de l'émigration militaire et commerçante, qui enlève au pays un grand nombre d'adultes. Ceux-ci passent les plus belles années de leur vie en dehors de leur patrie. Une bonne partie y reste, et quant à ceux qui reviennent, ils s'acquittent mal ou ne s'acquittent pas du tout du devoir de fonder une famille. C'est une perte sensible pour la population du pays.

<sup>1</sup> Muret appelle vie moyenne le nombre des années vécues par un certain nombre de personnes divisé par le nombre de ces personnes. Ainsi mille personnes ont vécu ensemble 37,500 années, leur vie moyenne est de 37 ans  $\frac{1}{2}$ . Il appelle terme moyen l'âge au-dessus et au-dessous duquel il meurt un même nombre de personnes.

Muret établit son calcul comme suit :

En dix ans l'excédent des baptêmes sur les morts a été de 6518, soit 3338 mâles et 3180 du sexe féminin.

En faisant la différence entre les mâles qui ont émigré et ceux qui sont rentrés au pays, on arrive à une perte en dix ans de 3001 mâles dans la force de l'âge, soit en moyenne à vingt ans.

Ramenés à l'âge de vingt ans, d'après la table de mortalité, les 3338 mâles indiqués plus haut se réduisent à 1923.

Nous avons donc en dix ans :

augmentation des mâles de vingt ans . . . . .	1923
perte des mêmes par l'émigration . . . . .	3001
déficit dans une période de dix ans . . . . .	1078

Le résultat de cette constatation démontre que la population du pays, si ces conditions ne changent pas, sera réduite de moitié dans l'espace de 214 ans.

Muret fait abstraction de l'immigration qui, dit-il, est insignifiante dans notre pays.

Il n'a pas été difficile aux statisticiens modernes d'infirmer le raisonnement de Muret.

Tout d'abord, le chiffre des naissances seul n'est pas une indication suffisante de la plus ou moins grande quantité de population. A un accroissement dans les naissances peut fort bien correspondre un accroissement de la mortalité. Ce n'est qu'en établissant la différence entre les naissances et les morts que l'on peut conclure à un accroissement ou à une diminution. Or, pour les premières périodes du moins, l'un de ces éléments, les décès, a complètement manqué à Muret.

Quant au calcul basé sur l'émigration des mâles, il est erroné. Lauterburg démontre sans peine que le chiffre de 3338 mâles constitue un excédent des naissances sur les morts et qu'en ramenant ce chiffre à 1923 par la table de mortalité, on les fait mourir en somme deux fois.

Lauterburg substitue au calcul de Muret le calcul suivant :	
naissances en dix ans . . . . .	31,557
dont sont du sexe masculin . . . . .	16,173
dont sont du sexe féminin . . . . .	15,384

Les 16,173 mâles ramenés à l'âge de 20 ans par la table de mortalité sont réduits à :

mâles à vingt ans . . . . .	9314
perte des mêmes par l'émigration. . . . .	3001
il en reste encore . . . . .	6313
au lieu du déficit de 1078, constaté par Muret. Donc la population augmente.	

Nous ne saurions admettre ce raisonnement. Le chiffre de 16,173 indique le chiffre absolu des naissances mâles et non un excédent des naissances sur les décès. Il faudrait pour être exact déduire encore du chiffre de 6313 les morts des hommes au-dessus de vingt ans.

En somme, Lauterburg et Muret ont mêlé la question du chiffre total de la population avec celui de la comparaison de la population aux différents âges. Une démonstration mathématique soit de la thèse de Muret, soit de la thèse de Lauterburg est impossible, en l'absence de recensements exacts antérieurs à 1760, en l'absence aussi de renseignements exacts sur le nombre des naissances, des morts, des émigrés et des immigrés.

Mais on peut se demander si, en dehors des raisonnements mathématiques, il n'est pas possible d'arriver à une conclusion.

Les chiffres de Muret sont éloquents en eux-mêmes. Il constate en effet, pour une période de dix ans, une augmentation de 3338 mâles et une perte de 3001 par l'émigration. Ces 3001 sont des hommes forts, valides, en état de créer une famille. Il y a là une situation en tous cas défavorable.

D'autres données permettent de conclure à la dépopulation. Muret lui-même la constatait pour Vevey. Un grand

nombre de pasteurs la constatèrent également, chacun dans sa paroisse, lors du recensement officiel. L'opinion publique en général concluait à une diminution. Ce n'est pas une preuve absolue de cette diminution ; mais c'est tout au moins une forte présomption.

Les voyageurs qui visitaient le pays en signalaient la dépopulation. « Lausanne, dit Coxe, contient actuellement (1781) à peine 7000 âmes, tandis qu'il n'y a que quelques années elle en contenait au moins 10,000 ; dans la réalité, tout le pays de Vaud est bien moins peuplé qu'il ne l'était dans le siècle dernier<sup>1</sup>. Cette dépopulation est causée par les progrès du luxe, qui empêche les gens d'un certain ordre de se marier avec la même facilité qu'ils le faisaient autrefois, et engage plusieurs d'entre eux à émigrer continuellement pour entrer au service des princes étrangers. »

On est en droit de conclure, d'après ces données, que la population du pays était placée dans des conditions anormales d'accroissement, qu'elle restait stationnaire dans un grand nombre d'endroits et que dans d'autres il y avait diminution. Les conclusions de Muret correspondaient donc à la réalité.

### III. LES CAUSES DE CETTE DÉPOPULATION ET LES REMÈDES A Y APPORTER

Ici, Muret se place évidemment au même point de vue que les pasteurs dans leur ensemble. Il subit également l'influence des physiocrates. En première ligne il place le luxe « qui, dit-il, rend les mariages difficiles, fait éteindre les familles distinguées, affaiblit celles d'une condition médiocre, parfois même celle des paysans<sup>2</sup> ». Le luxe pousse les gens aisés à prendre un très grand nombre de domestiques ; il

<sup>1</sup> Coxe, p. 231-232.

<sup>2</sup> P. 88.

pousse le paysan vers la ville, et il se forme ainsi une classe de paysannes-demoiselles et de paysans-messieurs inutiles au pays.

D'autres causes de dépopulation sont la fainéantise et l'ivrognerie. Muret cite encore la formation des grands domaines. « Jamais, dit-il, un domaine de vaste étendue ne produit autant que s'il était divisé en plusieurs parcelles, et quand les seigneurs ou riches particuliers ont tout acquis, le paysan qui ne tient plus à ces fonds n'a plus rien qui le retienne au pays. »

Muret conclut naturellement qu'il faut extirper le luxe et réprimer l'ivrognerie. Mais il propose en outre, pour accroître la population, une série de mesures intéressantes à étudier.

Muret voit dans l'accroissement de la population un but à atteindre par tous les moyens possibles. Pour éviter la trop grande mortalité de l'enfance, il faut vouer un soin tout spécial aux enfants qui viennent de naître, s'appliquer à connaître leurs maladies. Il faudrait former de bonnes sages-femmes, favoriser l'établissement des médecins dans les campagnes, prendre des mesures contre les empiriques.

Muret s'élève aussi contre l'hygiène défectueuse, contre les appartements malsains, à la ville aussi bien qu'à la campagne. Il n'indique que d'une façon générale les mesures à prendre pour obvier à cet inconvénient. « Il y aurait, dit-il, en bonne police, diverses précautions à prendre sur tous ces articles. » Cela est un peu vague, mais il est curieux de constater qu'un siècle avant que l'on s'occupât de logements salubres et bon marché pour la classe pauvre, Muret indique le mal, sinon le remède.

Il faut enrayer l'émigration du paysan vers les villes, en cherchant à attacher le paysan à sa terre. En relevant d'abord aux yeux du paysan ce qu'il y a d'honorables dans sa profession. Le souverain devrait témoigner à la classe

agricole une préférence marquée. Le paysan, loin d'être exclu des honneurs, devrait être appelé dans les conseils des villages et même des villes. On devrait aussi l'admettre à remplir les fonctions d'officier dans la milice. On arriverait par ces moyens à rendre honorable la profession d'agriculteur, qui est trop peu honorée aujourd'hui, si bien que tout agriculteur un peu aisé cherche à en sortir, pour devenir un *monsieur*, ou en faire sortir ses enfants.

Mais Muret sent lui-même qu'à ce mobile d'honneur il faut joindre un mobile d'intérêt. On décernerait annuellement six mille primes : six cents seraient fournies par le souverain, les autres par les seigneurs terriens, les communautés rurales, les bourgeoisies des villes, les fondations hospitalières, les sociétés militaires, agricoles, les corps de métiers, les confréries ; enfin, on parferait la somme au moyen d'une loterie<sup>1</sup>. La moitié de ces gratifications, soit 3000, irait aux meilleurs des agriculteurs, à raison d'une centaine de florins à chacun. « On les ferait circuler un peu », celui qui aurait eu le prix une année ne pourrait se présenter les deux années suivantes.

Il faudrait aussi faire refluer si possible l'habitant des villes vers la campagne. Les établissements de charité, les orphelinats surtout, devraient avoir pour base le système agricole. Muret préconise la fondation de colonies-écoles pour former de bons laboureurs.

Mais la partie la plus originale de la thèse de Muret est celle qui indique les moyens de diminuer ce que Malthus a appelé plus tard les *obstacles préventifs* à l'accroissement de la population, c'est-à-dire la limitation des mariages et la

<sup>1</sup> On verra avec quelque surprise un moraliste aussi sévère que Muret et un ministre du Saint-Evangile préconiser la loterie ; la noblesse du but à atteindre sanctifie aux yeux du pasteur l'imperfection du moyen. Il faut ajouter qu'on jugeait au XVIII<sup>e</sup> siècle ces opérations avec moins de sévérité qu'aujourd'hui.

limitation du nombre des enfants. L'antiquité déjà avait eu ses lois frappant de peines diverses les célibataires ou les stériles. En France, sous l'ancien régime, des exemptions de taxes étaient décrétées en faveur des familles nombreuses. En 1793, 1794, 1798, 1804 (Napoléon avait besoin d'hommes) des lois tendent à favoriser les familles nombreuses. Sous la troisième République, des mesures diverses furent proposées et mises en vigueur, le tout inutilement. « On ne s'imagine guère un mari et une femme calculant d'avance, à chaque enfant qu'ils mettent au monde, que le septième leur vaudra 9 francs par an de diminution d'impôt, ou pourra devenir boursier. La croissance des nations tient à des causes plus intimes; des surexcitations factives peuvent faire du mal, mais elles ne peuvent atteindre le but visé<sup>1</sup>. »

Muret, par des moyens analogues à ceux que nous venons de citer, veut augmenter le nombre des unions et des naissances; il exclut de tous les emplois les hommes non mariés et met une taxe sur les héritages qui viendraient à échoir à un garçon de 25 ans et au-dessus. A ces mesures radicales et dont il ne se dissimule pas les difficultés d'application, Muret ajoute des primes décernées aux familles les plus nombreuses. En dehors des 3000 primes affectées aux meilleurs agriculteurs, les 3000 autres seraient affectées à payer une pension d'un ducat par enfant à tous les pères de familles nombreuses.

Par ces moyens, et en rendant les conditions d'existence en général meilleures, on augmentera le nombre des mariages et des naissances. Partout, dit Montesquieu, où il y a de quoi faire vivre deux personnes, il se fait un mariage.

Muret cite à l'appui de sa thèse les familles du clergé vaudois. Lorsque les pensions qui leur étaient attribuées suffisaient à les faire vivre largement, leur population était

<sup>1</sup> *Wilfredo Pareto*, cours d'Economie politique, II, p. 161.

passée en proverbe. Mais aujourd’hui que les conditions d’existence ont bien changé, la grande population a cessé. « Les ministres sont aujourd’hui ceux qui méritent le moins de la société à cet égard. Ils se marient à 40 ans, plusieurs demeurent célibataires, la plupart n’ont qu’un ou deux enfants, rarement de nombreuses familles; sans parler de l’émigration qui est aussi très grande parmi eux. L’exemple de cette classe de citoyens dont la population a si fort diminué de nos jours, fait voir clairement combien il importe d’ouvrir à un peuple des ressources et des moyens de subsistance<sup>1</sup>. »

Mais ce n’est pas tout que d’augmenter le nombre des naissances, il faut enrayer l’émigration. Et tout d’abord l’émigration commerçante, en protégeant l’industrie et le commerce. Il faut favoriser le libre établissement, protéger l’industrie indigène, encourager les inventeurs. Muret s’élève avec vivacité contre les obstacles apportés à la liberté d’établissement par l’étroitesse du système bourgeois. N’est-il pas de la dernière absurdité, dit-il, que nous soyons tous étrangers dans notre propre patrie? Pour protéger l’industrie et le commerce, il faut abolir les priviléges, par lesquels on attribue à quelques particuliers, au préjudice de tous les autres, le droit de faire un certain commerce, de fabriquer ou de vendre telle ou telle marchandise. Muret n’admet pas même le privilège pour l’inventeur. Il aurait été opposé à nos brevets d’invention. D’après lui, il faut *donner une prime* à l’inventeur, mais non pas un *monopole*.

Après avoir enrayer l’émigration commerçante, il faut enrayer l’émigration militaire. Muret s’élève énergiquement contre cette émigration et les lois qui la régissent. Ici, tout en louant le souverain dont la profonde sagesse fait l’admiration de l’Europe, Muret cite des faits qui sont, en eux-

<sup>1</sup> P. 122.

mêmes, une violente critique du système d'enrôlement en vigueur sous le régime de LL. EE. L'engagement, contracté le plus souvent dans un moment de dépit ou d'ivresse, prévaut sur tous les droits antérieurs, sur le contrat qui lie le domestique à son patron, sur le lien qui unit l'époux à sa femme et à ses enfants, sur les devoirs qu'ont les enfants de soutenir leurs vieux parents. Muret conclut à une réforme ou tout au moins à un adoucissement.

Le mémoire de Muret a été consulté avec fruit par les économistes de notre siècle. Malthus cite Muret avec éloge, bien que les conclusions de celui-ci soient opposées à sa théorie. D'après lui, la population aurait une tendance à croître en progression géométrique, tandis que les subsistances croissent en progression arithmétique. Il en résultera que l'équilibre serait bientôt rompu sans les obstacles préventifs et répressifs apportés à l'accroissement de la population. Malthus donc, tout en ayant largement puisé dans les ouvrages de Muret et en rendant un juste hommage à la sagacité de ses recherches, arrive à des conclusions diamétralement opposées. Malthus craint surtout le danger de l'excès de population. Muret s'est surtout préoccupé du danger de la dépopulation.

Il est démontré aujourd'hui que la théorie de Malthus n'est pas toujours exacte ; que, en thèse générale, un accroissement de la population plus fort que celui admis par Malthus est désirable, et que par conséquent Muret était dans le vrai en se préoccupant des moyens d'accroître la population.

(*A suivre.*)

P. MAILLEFER.